

mes de leur commande et qu'ils seraient bien aimables de nous dire ce en quoi nous avons motivé pareil retour. Nous ajoutons que le retour de ces marchandises nous cause un grand préjudice en même temps qu'il déprécie le magasin qui le fait et que dorénavant nous prendrons les mesures voulues pour éviter pareil retour.

Nous expliquons aux détaillants en quoi consiste la perte. Nous leur démontrons que ces marchandises doivent être remises en boîtes parce qu'elles nous reviennent ordinairement en cartons brisés, et que si elles nous arrivent quand tout le lot est vendu nous devons en disposer à cinquante cents dans la piastre. Nous soulignons aussi les frais de transport, de réemballage, de camionnage, etc., qui en résultent. Et nous montrons ainsi aux marchands qu'il doivent, dans la

mesure du possible, se dispenser de ces retours soucieux qu'ils doivent être de respecter leurs engagements.

Bien entendu, les marchands de détail et les voyageurs ne sont pas toujours responsables de cette pratique dommageable. Les expéditeurs, manufacturiers ou marchands de gros en sont souvent la cause initiale, parce qu'ils n'observent pas les termes de la commande; qu'ils remplacent tel article demandé par tel autre; qu'ils forcent la quantité; qu'ils essayent de passer des articles quelque peu détériorés; qu'ils changent le prix consenti, etc., etc. Et puisqu'il est admis que le retour des marchandises est préjudiciable tant au détaillant qu'à l'expéditeur, chacun devrait y mettre du sien pour éviter cette pratique dont nul ne saurait tirer un avantage réel.

## RENSEIGNEMENTS DU DISTRICT DES TROIS RIVIERES

### BUREAU D'ENREGISTREMENT

#### Cité et District des Trois-Rivières

Semaine du 10 au 18 février.

Quittance—Ursulines des Trois-Rivières à Jos. M. Dalton.  
Curatelle à substitution—Succession J. E. Héty.  
Obligation—Albert Giguère à Fabrique Saint-Bernard.  
Vente—J. T. Gélinas à Napoléon Morin.  
Obligation—Achille Houle à Octave Bédard.  
Vente—Jeffrey Ayotte à Ferdinand Saint-Arnaud.  
Vente—Ernest Mercier à Johnny Dubé.  
Cession—Veuve J. A. Landry à Révérend J. A. Moreau.  
Quittance—Joseph Tousignant à vérénd J. A. Moreau.  
Vente—Edmond Turcotte à Alfred Tremblay.  
Obligation—Isaac Dupont à Eucher Masse.  
Vente—F. X. Vanasse à Jules Marchand.  
Quittance—Dame Cyprien Peltier à Walter Edward Roy.  
Quittance—Donat Blanchet à J. A. Grenier.  
Quittance—Narcisse Lepage à Edmond Turcotte.  
Donation—Trefflé Paquin à Hercule Paquin.  
Vente—Jos. E. Ménard à Octave Simon.  
Vente—Hormisdas Melançon à Hector Bellerive.  
Vente—Cie des Terrains Shawinigan Falls à Joseph Vallières.  
Obligation—Joseph Vallières à Alph. et André Baril.  
Quittance—Cie des Terrains Shawinigan Falls à Alfred Sauvageau et al.  
Vente—Révérend J. A. Moreau à Veuve J. E. Genest.  
Obligation—Veuve J. E. Genest à Caisse Populaire des Trois-Rivières.  
Vente—Pierre Poudrier à Ephrem Juneau.  
Quittance—Shawinigan Water and Power Co. à Com. d'écoles de Shawinigan Falls.

Vente—Shérif des Trois-Rivières à Joseph Blais.

Vente—La Cie des Terrains Shawinigan Falls à Jules Dumaine.

Transport—P. E. Buisson à Freddy Gélinas.

Obligation—Hercule Paquin à Ovilla Vincent.

Quittance—Veuve Uldoric Gélinas à Honoré Deschênes.

Vente—Alfred Beaudry à Dr J. E. Colin.

Vente—Joseph Duval à Achille Desaillier.

Obligation—Donat Blanchet à Joseph Pratte.

Vente—Edmond Boisvert à Onésime Blanchet.

Quittance—Dame Honoré Labrèche à Ludger et Philippe Marcouiller.

Quittance—Molse Gélinas à Edmond Boisvert.

Quittance—Veuve Uldéric Gélinas à nat Blanchet.

Donation—Hilaire Guay à Xavier Guay.

Déclaration sociale.—E. Dallaire.

Déclaration sociale—E. Dallaire et Cie.

Vente—Lucien Blouin à Donat Dupont.

Mainlevée—Jos. et Nap. Guilbert à Wellie Dupont.

Obligation—Mathias Bastarache à Antonio Héroux.

Transport—Dame J. A. Frigon à Caisse Populaire d'Almaville.

Vente—La Cie des Terrains Shawinigan Falls à George Mercier.

Vente—Arthur Lacerte à Joseph F. Lacerte.

Vente—Hector Bastarache à Rodolphe Camirand.

Transport—F. X. Vanasse à D. Che-nevert.

Obligation—F. X. Vanasse à Dame Narcisse Fontaine.

Vente—Philippe Alarie à Joseph Saint-Ours.

Vente—Médéric Saint-Jean et ux à Alexandre Desmarais.

Vente—Cie Immobilière des Trois-Rivières à G. A. Bistodeau.

Vente—Cie Immobilière des Trois-Rivières à Albert Richard.

Vente—Veuve Napoléon Goudreau à Elle et Clothilde Rivard.

Obligation—Dame Adjutor Germain à Cie Mutuelle d'Immeubles.

Obligation—Azarias Germain à Cie Mutuelle d'Immeubles.

Quittance—Cie Immobilière des Trois-Rivières à F. X. Vanasse.

Quittance partielle—Dame F. F. Farmer à F. X. Vanasse.

Vente—Donat Deveau à Comeau à Henri Bureau.

### CITE ET DISTRICT DES TROIS-RIVIERES

Semains du 10 au 18 février

#### JUGEMENTS — COUR SUPÉRIEURE

Alexandre Boisvert vs La Compagnie de Granit Artificiel Ltée., \$179.33.

Georges Venire Nicol vs La Compagnie de Granit Artificiel Ltée., \$270.

#### COUR DE CIRCUIT

The De Laval Co., Ltd., vs F. A. Papin, \$12.90.

Charles Gauthier vs Louis Fréchette, \$31.00.

Rosario Thiffault vs Joseph Thiffault, \$15.00.

Flavien Rocheleau vs Donat Mon-grain, \$4.00.

Arthur Veillette vs Arthur Déglise, \$90.

Adélard Tremblay vs J. E. Duhamel, \$51.11.

Arthur Duval vs Achille Martin, \$11.

A. A. Germain et Fils vs François Cloutier, \$65.53.

Honorable Jacques Bureau et al vs Joseph Labonne, \$20.00.

Athanase Boisvert vs Ovilla Champoux, \$10.77.

Cyrille Perreault vs Eusèbe Baron, \$4.

Charles Gauthier vs V. Garceau, \$2.63.

Josaphat Blais et al vs François Livernoche, \$24.71.

Jos. Cossette vs Donat Pratte, \$23.54.

Xavier Arcand vs J. Octave Sauvageau, \$43.50.

O. Jacques vs La Manufacture de Seaux et de Boîtes Ltée, \$47.20.

#### JUGEMENT COUR SUPERIEURE

P. Frawley vs C. Roux de Tingwick, action du demandeur renvoyée.